

# Check-list des documents à fournir au SPW lors de la demande de reconnaissance d'une ALE

---

*Dans la mesure du possible, renvoyez-nous votre dossier dès que celui-ci est complet et informez-nous en cas de difficulté dans sa constitution afin de tout mettre en œuvre pour vous aider.*

*Voici la liste des documents à nous transmettre :*

- Copie des courriers ou des mails des organisations du Conseil National de Travail (CNT) désignant leur représentant et/ou renonçant à être représentées (CSC, CGSLB, FGTB, UCM, AKT (anciennement UWE), FWA, UNIPSO)
  - Copie du procès-verbal du Conseil communal (CC) désignant ses représentants
  - Liste de la composition du Conseil communal / Pacte de majorité (vérification proportion majorité/opposition)
  - Copie du procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) de constitution annonçant la nomination des administrateurs
  - Copie du procès-verbal de l'Organe d'administration (OA) reprenant l'élection du bureau exécutif :
    - Président·e
    - Vice-président·e
    - Secrétaire
    - Trésorier·e
  - Copie du formulaire I de demande de publication au Moniteur (volet A, B et C)
  - Liste des membres et ou administrateurs (CC et CNT + fonctions bureau exécutif)
  - Copie des statuts coordonnés
  - Preuve d'envoi ou copie de la publication au Moniteur si vous déposez votre dossier sans une demande de vérification auprès du SPW
- OU
- Brouillon du document si vous souhaitez une vérification avant publication

*Pour faciliter le traitement, merci de soigner la présentation et la lisibilité des documents*